



Abus d'une agence immobiliere

Par **stephanie**, le **01/07/2012 à 13:25**

Bonjour, rnbonjourrnnil y a 2 mois, je suis spassée par une agence pour trouver un appartement. rnrnAu moment de la remise des clés, l'agent immobilier a été incapable de me remettre la clé de boîte de boîte aux lettres, prétendant avoir emporté par erreur la clé de la boîte voisine. Cette clé devait m'être remise quelques jours plus tard. rnrn2 mois plus tard, je n'ai toujours pas de clé!!! Je n'ai jamais pu obtenir mon courrier depuis fin avril. je suis passée 3 fois à l'agence pour la réclamer. Situation complètement anormale et qui plus est, en passant ma main dans la fente de la boîte la semaine dernière j'ai pu dégager le haut du courrier (ma boîte est remplie) et j'y ai trouvé une très mauvaise surprise!! J'avais reçu une facture pour l'eau, puis un rappel, et comme je n'ai pas payé, j'ai reçu une mise en demeure avec menace de me couper l'arrivée d'eau et des intérêts moratoires qui couraient depuis plusieurs jours, sans oublier une pénalité de 10% que j'ai dû payer!!!! rnl y a une semaine j'ai à nouveau demandé qu'on m'ouvre enfin cette saleté de boîte (et je reste polie), le directeur d'agence au cours d'une visite (je quitte ce logement) est venu avec soit-disant un "pass" mais bien sûr, pas de magie, ma boîte est toujours fermée... rnrnrnEn dehors de ce souci qui me contrarie énormément (ma petite fille a du courrier dans la boîte provenant de ses grands parents qu'elle ne voit que tous les 2 mois..) il y a un autre souci. rnl La porte d'entrée de l'immeuble, une maison ancienne en pierres, avait les carreaux cassés lorsque j'ai visité. Soit-disant que ce serait réparé très rapidement, j'ai bien insisté en prévenant que je souhaitais plus de sécurité. A ce jour, toujours rien, si ce n'est une porte en bois avec un trou béant au milieu, n'importe qui peut actionner l'interphone à l'intérieur en tendant le bras. rnrnrncette agence mettait en avant lors de la visite qu'elle faisait la mise en relation entre bailleur et locataire en recherche de logement et qu'elle assurait aussi la gestion par la suite..... mais quelle gestion???? rnrnj'ai payé plus de 400 euros de frais d'agence. rnrnAujourd'hui concrètement, l'agence n'a pour moi pas du tout rempli ses fonctions. rnque puis-je faire? un courrier en recommandé pour réclamer une partie du remboursement des frais d'agence? porter plainte, n'est-ce pas excessif? ou les menacer de saisir une association de défense des consommateurs??? je suis

excédée et comme je galère déjà pas mal financièrement je suis outrée de voir que des gens se font de l'argent de manière aussi amoral...rnm merci d'avance pour votre aide.

Par **edith1034**, le **01/07/2012** à **16:12**

les travaux sont à la charge non pas de l'agence mais du propriétaire qu'il faut assigner devant le tribunal d'instancernrnpour tout savoir sur le bail
rnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>